

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**1-alpha,25-Dihydroxy-Vitamin D2-(26,26,26,27,27,27-d6)**

Date de révision: 16.05.2023

Code du produit: LS-3790

Page 1 de 12

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

1-alpha,25-Dihydroxy-Vitamin D2-(26,26,26,27,27,27-d6)

**Autres désignations commerciales**

Ercalcitriol-d6

1-alpha,25-Dihydroxy-Vitamin D2-d6

(5Z,7E,22E)-(1S,3R)-9,10-seco-5,7,10(19),22-ergostatetraen-1,3,25-triol-d6

(1R,3S,Z)-5-((E)-2-((7aR)-1-((2R,5S,E)-7,7,7-trideutero-6-(trideuteromethyl)

-6-hydroxy-5-methylhept-3-en-2-yl)-7a-methyldihydro-1H-inden-4(2H,5H,6H,7H,7aH)-ylidene)ethyliden

(1R,3S,Z)-5-(2-((7aR,E)-1-((2R,5S,E)-6-hydroxy-5-methyl-6-(methyl-d3)hept-3-en-2-yl-7,7,7-d3)

-7a-methyloctahydro-4H-inden-4-ylidene)ethylidene)-4-methylenecyclohexane-1,3-diol

Nom de la substance: 1-alpha,25-Dihydroxy-Vitamin D2-(26,26,26,27,27,27-d6)

N° CAS: 216244-04-1

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Produit chimique de laboratoire. Fabrication de la substance.

**Utilisations déconseillées**

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

Limites d'utilisation: Substance pharmaceutique

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	Iris Biotech GmbH	
Rue:	Adalbert-Zoellner-Straße 1	
Lieu:	D-95615 Marktredwitz, Germany	
Boîte postale:	568	
	D-95605 Marktredwitz, Germany	
Téléphone:	+49 9231 97121 0	Téléfax: +49 9231 97121 99
e-mail:	info@iris-biotech.de	
Interlocuteur:	Compliance Department	Téléphone: +49 9231 97121 0
e-mail:	sds@iris-biotech.de	
Internet:	www.iris-biotech.de	
Service responsable:	Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +49 (0)89 19240 (CENTRE ANTIPOISON München: 24 h)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Acute Tox. 2; H330

Acute Tox. 3; H311

Acute Tox. 3; H301

STOT RE 1; H372

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Mention** Danger**d'avertissement:**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**1-alpha,25-Dihydroxy-Vitamin D2-(26,26,26,27,27,27-d6)**

Date de révision: 16.05.2023

Code du produit: LS-3790

Page 2 de 12

**Pictogrammes:**

**Mentions de danger**

H301+H311 Toxique par ingestion ou par contact cutané.  
 H330 Mortel par inhalation.  
 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Conseils de prudence**

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.  
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans un lieu d'élimination approuvé.

**Conseils supplémentaires**

Attention - Substance non encore testée complètement.

**2.3. Autres dangers**

Le produit tel qu'il est livré n'est pas explosif, mais l'enrichissement de fines poussières expose à un risque de coup de poussière.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**3.1. Substances**
**Caractérisation chimique**

(1R,3S,Z)-5-(2-((7aR,E)-1-((2R,5S,E)-6-hydroxy-5-méthyl-6-(méthyl-d3)hept-3-en-2-yl)-7,7,7-d3)-7a-méthyl-octahydro-4H-indén-4-ylidène)éthylidène)-4-méthylène-cyclohexane-1,3-diol

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
216244-04-1	1-alpha,25-Dihydroxy-Vitamin D2-(26,26,26,27,27,27-d6)			100 %
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, STOT RE 1; H330 H311 H301 H372			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité	
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA			
216244-04-1		1-alpha,25-Dihydroxy-Vitamin D2-(26,26,26,27,27,27-d6)	100 %	
	par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,05 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 300 mg/kg; par voie orale: ATE = 100 mg/kg			

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1. Description des mesures de premiers secours**
**Indications générales**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. En

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**1-alpha,25-Dihydroxy-Vitamin D2-(26,26,26,27,27,27-d6)**

Date de révision: 16.05.2023

Code du produit: LS-3790

Page 3 de 12

cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).  
Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. Ne pas pratiquer de respiration bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un soufflet d'insufflation ou un appareil d'assistance respiratoire. Appeler immédiatement un médecin.  
Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Appeler immédiatement un médecin. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

**Après contact avec les yeux**

Après contact avec les yeux: Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Consulter un ophtalmologiste. Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Provoquer un vomissement si la victime est consciente. Appeler immédiatement un médecin. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Jet d'eau en aspersion. mousse résistante à l'alcool.  
Extincteur à sec. Sable.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Non inflammable. La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone (CO).

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.  
Combinaison complète de protection.

**Information supplémentaire**

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel. Assurer une aération suffisante.  
En cas d'incendie: évacuer la zone.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**1-alpha,25-Dihydroxy-Vitamin D2-(26,26,26,27,27,27-d6)**

Date de révision: 16.05.2023

Code du produit: LS-3790

Page 4 de 12

**Pour les non-secouristes**

Recueillir à l'état sec avec précaution.

**Pour les secouristes**

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Recueillir sans poussière et stocker sans poussière.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Éviter la formation de poussière.

**Pour le nettoyage**

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Recueillir mécaniquement.

**Autres informations**

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Éviter la formation de poussière.

Bien nettoyer les surfaces contaminées.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Assurer une aération suffisante.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Préventions des incendies et explosion**

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Assurer une aération suffisante.

**Information supplémentaire**

Manipuler sous argon sec.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Manipuler et stocker le contenu sous gaz inerte. Protéger de l'humidité.

température de stockage: -20 °C

**Conseils pour le stockage en commun**

Seules les substances de la même classe de stockage sont stockés ensemble.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**1-alpha,25-Dihydroxy-Vitamin D2-(26,26,26,27,27,27-d6)**

Date de révision: 16.05.2023

Code du produit: LS-3790

Page 5 de 12

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Protéger de la lumière  
Sensible à l'air. Conserver sous argon.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

En dehors de celles mentionnées à la section 1.2 a pas d'autres utilisations spécifiques sont fournis.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
-	Poussières alvéolaires (locaux de travail)	-	3,5		VME (8 h)	
-	Poussières totales (locaux de travail)	-	7		VME (8 h)	

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les poussières. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Lunettes de sécurité à protection intégrale. Ecran de protection (20 cm minimum). Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU).

**Protection des mains**

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Porter des gants appropriés.

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

**Protection de la peau**

Utilisation de vêtements de protection.

**Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche polyvalente (US) ou de type ABEK (EN 14387). Si le masque est le seul moyen de

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**1-alpha,25-Dihydroxy-Vitamin D2-(26,26,26,27,27,27-d6)**

Date de révision: 16.05.2023

Code du produit: LS-3790

Page 6 de 12

protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

**Protection contre les risques thermiques**

Aucune donnée disponible

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Éviter une introduction dans l'environnement.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	solide
Couleur:	blanc/ blanchâtre
Odeur:	Aucune donnée disponible
Seuil olfactif:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Inflammabilité:	non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH-Valeur:	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique:	non applicable
Hydrosolubilité:	Aucune donnée disponible
Solubilité dans d'autres solvants	non déterminé
La vitesse de dissolution:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
La stabilité de la dispersion:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	Aucune donnée disponible
Densité relative:	Aucune donnée disponible
Densité apparente:	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Aucune donnée disponible

**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique****Dangers d'explosion**

Le produit n'est pas: Explosif. Le produit tel qu'il est livré n'est pas explosif, mais l'enrichissement de fines poussières expose à un risque de coup de poussière.

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide:

Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

**Autres caractéristiques de sécurité**

Taux d'évaporation: non déterminé

Teneur en solvant: Aucune donnée disponible

Teneur en corps solides: non déterminé

Viscosité dynamique: non applicable

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**1-alpha,25-Dihydroxy-Vitamin D2-(26,26,26,27,27,27-d6)**

Date de révision: 16.05.2023

Code du produit: LS-3790

Page 7 de 12

Durée d'écoulement:

non applicable

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Aucune donnée disponible

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Sensible à l'air. Conserver sous argon.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune donnée disponible

**10.4. Conditions à éviter**

Protéger de l'humidité.  
Conserver à l'écart de la chaleur.  
Protéger de la lumière  
Sensible à l'air.

**10.5. Matières incompatibles**

Agents oxydants, fortes.  
Oxygène, Entrée d'air/d'oxygène

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.  
En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone (CO).

**Information supplémentaire**

En cas d'incendie: Voir le chapitre 5.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucune donnée disponible

**Toxicité aiguë**

Mortel par inhalation.  
Toxique en cas d'ingestion.  
Toxique par contact cutané.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
216244-04-1	1-alpha,25-Dihydroxy-Vitamin D2-(26,26,26,27,27,27-d6)				
	orale	ATE 100 mg/kg			
	cutanée	ATE 300 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 0,5 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,05 mg/l			

**Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**1-alpha,25-Dihydroxy-Vitamin D2-(26,26,26,27,27,27-d6)**

Date de révision: 16.05.2023

Code du produit: LS-3790

Page 8 de 12

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

IARC: Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (1-alpha,25-Dihydroxy-Vitamin D2-(26,26,26,27,27,27-d6))

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Aucune donnée disponible

**Expériences tirées de la pratique**

Aucune donnée disponible

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune donnée disponible

**Information supplémentaire**

RTECS: Aucune donnée disponible

Avertissement ! Au meilleur de nos connaissances, les propriétés toxicologiques de ce produit n'ont pas été investiguées. D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune donnée disponible

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée disponible

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

**12.7. Autres effets néfastes**

Attention - Substance non encore testée complètement.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

Éviter une introduction dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**1-alpha,25-Dihydroxy-Vitamin D2-(26,26,26,27,27,27-d6)**

Date de révision: 16.05.2023

Code du produit: LS-3790

Page 9 de 12

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**L'élimination des emballages contaminés**

Déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets) Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 2811
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	SÓLIDO ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (1-alpha,25-Dihydroxy-Vitamin D2-(26,26,26,27,27,27-d6))
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	6.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	6.1
	
Code de classement:	T2
Dispositions spéciales:	274 614
Quantité limitée (LQ):	500 g
Quantité exceptée:	E4
Catégorie de transport:	2
N° danger:	60
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

**Transport fluvial (ADN)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 2811
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	Solides, toxiques, organiques, n.s.a. (1-alpha,25-Dihydroxy-Vitamin D2-(26,26,26,27,27,27-d6))
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	6.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	6.1
	
Code de classement:	T2
Dispositions spéciales:	274 614 802
Quantité limitée (LQ):	500 g
Quantité exceptée:	E4

**Transport maritime (IMDG)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 2811
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	TOXIC SOLID, ORGANIC, N.O.S. (1-alpha,25-Dihydroxy-Vitamin D2-(26,26,26,27,27,27-d6))
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	6.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	6.1

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**1-alpha,25-Dihydroxy-Vitamin D2-(26,26,26,27,27,27-d6)**

Date de révision: 16.05.2023

Code du produit: LS-3790

Page 10 de 12



Dispositions spéciales: 274  
Quantité limitée (LQ): 500 g  
Quantité exceptée: E4  
EmS: F-A, S-A

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU ou numéro** UN 2811**d'identification:****14.2. Désignation officielle de** TOXIC SOLID, ORGANIC, N.O.S. (1-alpha,25-Dihydroxy-Vitamin D2-  
**transport de l'ONU:** (26,26,26,27,27,27-d6))**14.3. Classe(s) de danger pour le** 6.1**transport:****14.4. Groupe d'emballage:** II

Étiquettes: 6.1



Dispositions spéciales: A3 A5  
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 kg  
Passenger LQ: Y644  
Quantité exceptée: E4  
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 669  
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 25 kg  
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 676  
IATA-Quantité maximale (cargo): 100 kg

**14.5. Dangers pour l'environnement**DANGEREUX POUR Non  
L'ENVIRONNEMENT:**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Toxicité aiguë.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**Indications relatives à la directive H2 TOXICITÉ AIGUË  
2012/18/UE (SEVESO III):**Information supplémentaire**

Fiche de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Législation nationale**Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des  
jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par  
le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les  
femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 3 - présente un très grave danger pour l'eau

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**1-alpha,25-Dihydroxy-Vitamin D2-(26,26,26,27,27,27-d6)**

Date de révision: 16.05.2023

Code du produit: LS-3790

Page 11 de 12

Résorption cutanée/sensibilisation: Transperce facilement l'épiderme et provoque l'intoxication.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Abréviations et acronymes**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road).  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%  
CLP: Classification, labelling and Packaging  
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals  
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals  
UN: United Nations  
CAS: Chemical Abstracts Service  
DNEL: Derived No Effect Level  
DMEL: Derived Minimal Effect Level  
PNEC: Predicted No Effect Concentration  
ATE: Acute toxicity estimate  
LL50: Lethal loading, 50%  
EL50: Effect loading, 50%  
EC50: Effective Concentration 50%  
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
NOEC: No Observed Effect Concentration  
BCF: Bio-concentration factor  
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)  
EmS: Emergency Schedules  
MFAG: Medical First Aid Guide  
IATA: International Air Transport Association  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
IBC: Intermediate Bulk Container  
SVHC: Substance of Very High Concern  
Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H301+H311	Toxique par ingestion ou par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1-alpha,25-Dihydroxy-Vitamin D2-(26,26,26,27,27,27-d6)

Date de révision: 16.05.2023

Code du produit: LS-3790

Page 12 de 12

H330

Mortel par inhalation.

H372

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.